

LETTRE DE RÉSILIATION DU BAIL SUITE À SINISTRE

Lieu : _____ Date : _____

Coordonnées du Locataire :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Coordonnées du Bailleur :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Informations sur le Bail :

Adresse du logement loué : _____

Date de début du bail : _____ Durée : _____

Par la présente, je vous informe de ma décision de résilier le bail relatif au logement situé à l'adresse indiquée ci-dessus, en raison d'un sinistre majeur affectant le logement et rendant son occupation impossible ou très difficile.

Description du Sinistre :

Nature du sinistre : _____

Date survenue : _____ Lieu : _____

Dommages constatés : _____

Conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, je vous notifie la résiliation du bail en raison de ce sinistre, qui constitue un cas de force majeure empêchant la poursuite normale de l'occupation du logement.

Demandes et Conséquences :

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette résiliation sans pénalité, et de procéder à l'état des lieux de sortie dans les meilleurs délais. Je reste disponible pour organiser la remise des clés et régler les modalités administratives et financières liées à cette résiliation.

Pièces jointes :

- Copie du contrat de bail
- Constats d'huissier ou rapports d'expertise
- Courriers échangés avec l'assurance
- Photographies du sinistre

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes

salutations distinguées.

Fait à :

Le :

Signature du locataire :

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/lettre-resiliation-bail-suite-sinistre/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.